

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICES

Applicables à compter du 18-03-2016

1. Les présentes Conditions Générales de Vente et de Services, ci-après dénommées "CGV", régissent les règles relatives à la conclusion et l'exécution des contrats pour la vente de produits et de prestations de services par la société European Security Trading France, ci-après dénommée « E.S.T. France ».

Les CGV sont une partie intégrale des contrats de vente de marchandises et de prestations de services entre la société E.S.T. France et l'Acheteur. La modification ou l'exclusion des dispositions particulières des présentes CGV ne peut être effectuée que par un accord écrit préalable d'E.S.T. France, sous peine de nullité.

Dans le cas où les dispositions de contrat conclu entre les parties et les dispositions des présentes CGV sont contraires, les dispositions contractuelles sont appliquées.

S'il existe un document relatif aux conditions d'achats de l'Acheteur, ses dispositions sont applicables seulement si elles ne sont pas contradictoires aux dispositions des présentes CGV.

2. Désignation

European Security Trading et E.S.T. France désignent la société EUROPEAN SECURITY TRADING S.A.S – 7 ter rue aux Prêtres – 78790 Montchauvet – Tél. 01.34.79.20.20, éditeur des produits European Security Trading et distributeur des produits et licences de sociétés partenaires.

« Acheteur » ou « Client » : désigne toute personne morale, ainsi qu'une personne physique accomplissant un acte juridique concernant directement son activité économique ou professionnelle, souhaitant acquérir tout ou partie des produits et services commercialisés par E.S.T. France.

« Produit » ou « Marchandise » : désigne tous les produits commercialisés par E.S.T. France qu'ils soient d'origine de sociétés partenaires ou conçus et édités directement par E.S.T. France.

« Services » : désigne les prestations de services ou de support technique effectuées par E.S.T. France.

« Parties » : désigne European Security Trading ainsi que l'Acheteur.

3. Prix

Nos offres correspondent à notre tarif des prix en vigueur à la date de l'offre, sauf si le contrat en dispose autrement. Les tarifs ne constituent pas une offre de E.S.T. France et ne sont présentés qu'à titre indicatif. E.S.T. France se réserve le droit de changer les tarifs, si après leur détermination précédente, une nouvelle version d'un quelconque de nos produits commandés est commercialisée. Chaque fois le prix final est déterminé dans la commande.

Les offres sont valables 10 jours à date d'édition de la proposition commerciale sauf indication contraire inclus dans l'offre.

Une participation forfaitaire de 59,00 euros hors taxes qui se décompose comme suit : 20,00 euros hors taxes pour les frais de port et 39,00 euros hors taxes pour les frais de gestion qui sont à la charge du Client pour toute commande de l'Acheteur d'un montant inférieur à 1 000,00 euros hors taxes. Pour toute commande d'un montant égal ou supérieur à 1 000,00 euros hors taxes, cette participation est offerte. E.S.T. France se réserve le choix du transporteur, en fonction du type et du poids des produits commandés.

Si la livraison des marchandises doit intervenir au-delà de 12 mois à la date d'acceptation de la proposition commerciale, E.S.T. France se réserve le droit d'actualiser son prix sur la base des tarifs en vigueur au jour de la livraison.

4. Commandes

Seuls les devis, offres et acceptations de commandes écrites transmises par une personne habilitée, soit le président, les commerciaux, l'agent commercial ou les avant-vente de E.S.T. France sont valides.

4.1 Toute commande est validée par une acceptation de l'offre actuelle de E.S.T. France par l'Acheteur par :

- a) Courrier
- b) Mail avec accusé de réception

4.2 Lors de la première commande effectuée par le Client, ce dernier est dans l'obligation de transmettre tous les documents justifiant l'identification de son entreprise :

- a) Extrait de KBIS ou Certificat d'Inscription au Répertoire des Métiers
- b) Relevé d'Identité Bancaire
- c) Papier à entête société

Toute commande de l'Acheteur à E.S.T. France fait l'objet d'un acompte de 30% du montant Toutes Taxes Comprises (TTC) à réception de commande.

4.3 Pour le bon déroulement des transactions, les deux parties s'engagent à transmettre à l'autre tout changement lié aux données d'identification de l'entreprise.

4.4 Les biens achetés ne sont pas remboursables. Les remboursements ne sont possibles que dans des circonstances exceptionnelles et avec l'accord du vendeur.

En cas de remboursement en tout ou en partie, avec l'accord de E.S.T. France, l'Acheteur peut être obligé de couvrir tous les coûts supportés par E.S.T. France concernant la réalisation de cette commande.

5. Délais de livraison

Les délais de livraison des produits et d'exécution des prestations sont donnés en toute bonne foi et à titre indicatif sauf stipulation expresse contraire écrite.

Ils sont livrés à l'adresse indiquée par l'Acheteur et correspondent aux délais de traitement, d'expédition et d'acheminement moyens habituels pour le lieu de destination indiqué.

Un retard pour lequel E.S.T. France n'est pas responsable, ne peut en aucun cas justifier une annulation de commande ou une demande d'indemnité quelconque.

La responsabilité de E.S.T. France sera totalement déchargée en cas de force majeure. Les obligations contractuelles seront alors suspendues de plein droit.

6. Livraison

Lors de la livraison, l'Acheteur est tenu de contrôler correctement les produits réceptionnés et leur conformité en qualité et en nombre par rapport au bon de commande.

La société E.S.T. France est autorisée à procéder à des livraisons globales ou partielles.

Toute non-conformité des marchandises en termes de type, référence et nombre, toute dégradation de l'emballage et tout dommage pendant le transport, doivent être consignés dans un procès-verbal comprenant la signature d'un représentant du transporteur et fourni à E.S.T. France au plus tard 10 jours après la livraison de l'envoi.

Les plaintes relatives à l'état de l'expédition sans protocole contenant le contenu susmentionné confirmant l'existence du préjudice ne sera pas considérée ou acceptée.

7. Conditions de règlement

7.1 Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce tel qu'il résulte de la loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 août 2008, dite LME, le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Les professionnels qui ne respecteraient pas ces dispositions encourent une amende administrative dont le montant ne peut excéder 375 000,00 euros pour une personne morale.

L'application de la loi ne remet pas en cause les délais de paiement plus courts antérieurement convenus.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de E.S.T. France. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les intérêts, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Aucun retard ou défaut de paiement ne pourra être justifié a posteriori par une réclamation.

Les paiements des factures E.S.T. France sont effectués par virement bancaire ou postal émis par une banque domiciliée en France métropolitaine et libellé à l'ordre de European Security Trading ou E.S.T France et adressé à son siège social.

7.2 Taxe : Les tarifs de prix incluent les prix nets. Le montant de la TVA est ajouté à la facture conformément au taux actuel au jour de facturation.

7.3 La facture émise par E.S.T. France devient exigible à la fin du délai indiqué dans cette facture.

7.4 L'Acheteur devient le propriétaire des marchandises au moment du paiement de la totalité du prix pour les marchandises, sauf si les Parties ont établi un accord différent. Les consentements différents nécessitent une forme écrite sous peine de nullité. Dans le cas où la solvabilité de l'Acheteur est mise en doute à cause de son état financier ou quand l'Acheteur est en retard avec tout ou partie du paiement convenu, E.S.T. France peut suspendre la délivrance des marchandises et la prestation des services jusqu'à ce que l'Acheteur paie le prix.

Pour le bon déroulement des transactions, les deux parties s'engagent à transmettre à l'autre tout changement lié aux données d'identification de l'entreprise.

8. Pénalités de retard

8.1 Sanctions contractuelles

Tout retard d'une échéance de paiement entraînera conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, l'application d'un intérêt de retard légal au taux de refinancement le plus récent de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points. Il est rappelé que ce taux ne peut être inférieur au taux d'intérêt légal multiplié par trois. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

8.2 Indemnité pour frais de recouvrement

En application de l'Article L 441-6 alinéa 12 du Code de Commerce modifié par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, tout paiement en retard rend exigibles de plein droit, en sus des pénalités, dès le premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40,00 euros. Cette indemnité est due en application d'une disposition de la loi du 22 mars 2012 applicable à compter du 1^{er} janvier 2013. Son montant est fixé par l'article D 441-5 du Code de Commerce.

En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera de plein droit substitué à celui figurant dans les présentes conditions générales de vente ou de conditions de règlement.

En vertu de l'article L 441-6 précité, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, E.S.T. France est également en droit de demander une indemnisation complémentaire justifiée.

Cette nouvelle indemnité concerne toutes les factures payées en retard, même si le contrat a été conclu avant le 1er janvier 2013.

9. Garantie

La garantie contractuelle du fabricant n'engage que lui, nous nous engageons en tant que distributeur à valeur ajoutée à intervenir auprès du fabricant pour qu'il procède à l'échange ou à la réparation des matériels réputés défectueux. Les frais de retour sont à la charge de l'Acheteur.

Dans tous les cas, les obligations de E.S.T. France s'apprécient au regard de la commande qui lie E.S.T. France à l'Acheteur et qui a été acceptée par les deux parties.

9.1 Limitation de garantie

Notre responsabilité peut être retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution d'un contrat seulement si le préjudice de l'Acheteur a été causé intentionnellement.

10. Propriété intellectuelle

Tous les textes, commentaires, illustrations et images reproduits sur le site www.estfrance.eu sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle et pour le monde entier. À ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du code de la propriété intellectuelle. Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle sauf autorisation préalable de E.S.T. France.

11. Tribunaux compétents – Loi applicable

Toute contestation de quelque nature que ce soit, sera réglée expressément par les Tribunaux de VERSAILLES statuant en application du droit français.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur aux présentes conditions générales de vente et de services.